Ville de
JUZIERS
Mairie
Place du Général de Gaulle
78820 JUZIERS
Tél : 01 34 75 23 00
Fax : 01 34 75 69 82
secretariat-mairie@juziers.org
www.juziers.fr

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
D'INTERDICTION DE CIRCULATION
route de la Chartre
N° 2024 – TEMP 14

Le maire de la commune de JUZIERS

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Générales des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 à L 2213-4,
Vu le plan neige verglas qui est passé en alerte orange à compter du 16 janvier 2024 pour l'Ile de France,
Vu l'intérêt général,

Considérant que par temps de neige ou verglas, des mesures spéciales doivent être prises route de la Chartre à JUZIERS pour garantir la sécurité de circulation des véhicules motorisés,

ARRETE :

Article 1 – Circulation interdite

La circulation de tous les véhicules terrestres à moteur est interdite route de la Chartre à JUZIERS en raison de la présence de neige ou verglas.

Article 2 - Signalisation

Une signalisation sera installée aux entrées de rue précisant cette interdiction complétée par des panneaux de type B1 par les services techniques de la commune.

Article 3 – Le commissariat de police à MANTES LA JOLIE et la police municipale de JUZIERS sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS le 19 janvier 2024.

Le maire, Ketty VARIN

VILLE DE JUZIERS 78820 (Yvelines)

Dossier suivi par :
Philippe MILLET
Tél : 06 43 05 91 08
police.municipale@juziers.org